ASSOCIATION **I**NTERNATIONALE DES **A**NCIENS
DE L'**U**NION **E**UROPEENNE
Section Belgique
La Présidente

Bruxelles, le 5 mai 2025

Procès-verbal de l'Assemblée générale de la Section Belgique de l'AIACE, tenue le 24 avril 2025 au Bâtiment Charlemagne, rue de la Loi 170 à 1040 Bruxelles

Raffaella Longoni, Présidente de la Section Belgique de l'AIACE (ci-après AIACE-BE), souhaite la bienvenue aux participants et invite l'Assemblée à observer une minute de silence en mémoire des membres décédés au cours de l'année écoulée. Elle présente ensuite la tribune, qui comprend, outre elle-même :

Susan Panter (Directeur HR.D – Lieu de travail & bien-être), Felipe Moreno Madrid (Chef d'unité HR.D.2 – Assistance au personnel actif et retraité), Jurgen van Deyck (Chef d'unité PMO.2 - Pensions), Martine Vinck (Chef de secteur PMO.2.001 - Pensions), Fatima de Almeida (PMO.3.003 – Service aux affiliés RCAM) et Baptiste Vanderclausen (Coordination des politiques – Briefings, PMO.8 – Affaires générales);

- Dominique Deshayes (Présidente de l'AIACE Internationale), Nadine Wraith (Vice-présidente de l'AIACE-BE, Coordination des bénévoles sociaux), Félix Géradon (Secrétaire général), Monique Théâtre (Rédactrice en chef d'Apropos, Activités culturelles et de loisirs), Christel Schilliger-Musset (Trésorière de l'AIACE-BE) et Joannes Thuy (Délégué à la protection des données).

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans modifications.

2. Intervention des représentants de l'Administration et du PMO

Susan Panter se réjouit d'être présente à l'Assemblée générale et remercie toutes les personnes actives au sein de l'AIACE-BE, dont elle souligne l'engagement sans faille. Elle estime que, sans l'action des bénévoles, la tâche de l'Administration serait bien plus difficile. Répondant à une question de **la Présidente** concernant un

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPEENNE
VM18 03/58 - B 1049 Bruxelles (Belgique) – ☎ (32) 02/ 295 38 42
Banque compte: BIC : GEBABEBB - IBAN : BE68 2100 3777 0034 - N° d'entreprise : 450733759
E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - http://www.aiace-be.eu

éventuel déménagement, **Mme Panter** indique que rien de définitif ne peut être communiqué à l'heure actuelle mais que la Commission continuera à mettre des locaux à disposition de l'association. **La Présidente** insiste sur le fait qu'en cas de déménagement, les nouveaux locaux doivent être faciles d'accès.

Jurgen van Deyck se présente et remercie l'AIACE de l'avoir invité à l'Assemblée générale. Lui aussi se félicite de l'excellente collaboration entre son service et l'AIACE-BE.

Baptiste Vanderclausen précise que l'application MyPMO est principalement destinée aux smartphones, mais qu'elle est également accessible sur ordinateur. Son utilisation sur smartphone offre cependant davantage de fonctionnalités.

La Présidente pose deux questions concernant respectivement le numéro d'appel unique et l'article 72, paragraphe 3, du statut (remboursement spécial pour frais élevés).

Répondant à la première question**, Fatima de Almeida** annonce que les défauts apparus lors de la période de démarrage ont été corrigés. Le temps d'attente dépend du nombre et de la complexité des questions posées. Le suivi réservé à celles-ci peut être soit immédiat, soit ultérieur sous forme écrite. Un suivi accéléré est cependant prévu pour les questions urgentes. Il n'y a pas de numéro gratuit qui faciliterait les appels depuis l'étranger. Pour les affiliés concernés, un contact par écrit est conseillé.

Répondant à la seconde question**, Fatima de Almeida** indique que l'application de l'article 72, paragraphe 3 ne se fait plus de manière automatique. Il faut que l'affilié introduise une demande et il reçoit alors un décompte lui permettant de voir sur quelle période de douze mois il pourrait obtenir un remboursement supplémentaire. Elle précise toutefois que les dossiers sensibles sont suivis et que le PMO peut aussi générer un décompte sans qu'il y ait une demande si les agents constatent que ce serait intéressant. Selon ses termes, «il y a toujours un humain derrière».

Dominique Deshayes voudrait avoir des précisions quant au nombre de remboursements accordés à ce titre en 2024. Elle considère que le non-versement d'un paiement dû au titre de l'article 72, paragraphe 3 constitue une violation du statut et touche surtout les personnes titulaires d'une petite pension. **Céline Henneuse** du Front Office du RCAM explique que l'idée n'est pas de limiter les paiements, mais que la demande doit être judicieuse. Des précisions supplémentaires sur les modalités d'octroi sont données par **Fatima de Almeida** et **Céline Henneuse.** Les personnes pensant pouvoir bénéficier de l'article 72, paragraphe 3 peuvent s'adresser à l'AIACE BE. **La Présidente** estime toutefois que, conformément au Statut, l'octroi d'un remboursement spécial devrait être automatique.

La Présidente demande quelle est la situation en ce qui concerne les procurations pour les demandes de remboursement. **Baptiste Vanderclausen** indique qu'il existe un nouveau formulaire de procuration. Il convient de ne pas confondre une procuration (c'est-à-dire un mandat) et une délégation d'accès (qui donne un accès au RCAM en ligne électronique avec le propre compte du porteur de délégation). Les travaux sur la délégation d'accès se poursuivent en deux phases : l'analyse (c'est-à-dire l'identification des besoins) et le développement informatique. Cette

deuxième phase est actuellement suspendue parce que l'environnement informatique est en pleine mutation et qu'il est préférable d'attendre le nouvel environnement.

Nadine Wraith souhaite recevoir le nouveau formulaire et aimerait savoir si un affilié peut donner plusieurs procurations (la réponse est oui). Elle signale aussi que le système présente certaines défaillances, qui font notamment que les données personnelles d'un affilié ont pu être modifiées à l'insu de ce dernier. **Baptiste Vanderclausen** précise qu'une procuration peut être valable soit pour le RCAM, soit pour les droits, soit encore pour les deux. Il insiste également sur le fait qu'il ne sera jamais possible de modifier le numéro de compte d'un affilié à son insu.

Répondant à une question de **la Présidente**, **Martine Vinck** indique qu'une pension de l'UE (qu'il s'agisse d'une pension d'ancienneté ou de survie) ne peut pas être prise en compte pour le calcul d'une pension nationale, sauf lorsqu'il s'agit de l'obtention d'une pension de survie nationale ou d'un avantage social national. Il n'y a jamais d'obligation de transmettre à une autorité nationale le montant de la pension UE. Elle précise également que, dans le cas d'un déménagement d'un pays à coefficient correcteur vers un pays sans coefficient correcteur, l'adaptation du montant se fait automatiquement avec le changement d'adresse dans Sysper.

La Présidente souhaite également savoir si une « personne dédiée » peut être désignée pour assister une personne souffrant d'une maladie grave. **Céline Henneuse** fait savoir qu'il existe une cellule « Maladie grave » et qu'elle-même peut aussi être contactée directement.

En ce qui concerne l'abandon du système d'authentification par SMS, **Dominique Deshayes** indique qu'elle a demandé des adaptations à la DIGIT, mais qu'elle s'est heurtée à une fin de non-recevoir. **La Présidente** précise par ailleurs que la DIGIT a été invitée à l'Assemblée générale, mais a décliné l'invitation. **Felipe Moreno Madrid** fait savoir que le PMO reste à l'écoute et recherche des solutions. En outre, la stratégie de préparation à la retraite est désormais mise en œuvre bien plus tôt (de six mois à douze mois avant le départ).

La séance d'information annoncée par le PMO n'a pas pu avoir lieu et est reportée aux 15 et 16 mai. **Susan Panter** confirme que Sysper sera maintenu. Il est également noté que l'authentification par carte d'identité électronique (y compris itsme) semble connaître des dysfonctionnements dans certains cas.

L'intégration du RCAM dans MyCareNet est annoncée pour bientôt. **Dominique Deshayes** rappelle qu'elle était prévue pour avril 2024 et que les retards enregistrés sans aucune communication à ce sujet minent la confiance des affiliés. **Didier Hespel**, de l'AIACE Internationale, note que l'authentification avec Itsme pose parfois des problèmes et suggère le recours à une plateforme sécurisée (Trusted Platform), qui est d'utilisation très simple. Le site de l'AIACE International offre des précisions à ce sujet.

Il est rappelé que le délai d'introduction des demandes de remboursement est de dix-huit mois et que les pensionnés ne sont plus assurés par le RCAM contre les accidents. **La Présidente** fait remarquer au passage que, parmi les quelque 5700 membres de l'AIACE-BE, 378 n'ont pas d'adresse électronique. Il faut y ajouter

ceux qui disposent toujours d'une adresse électronique « dormante » mais ne sont plus en mesure d'utiliser l'ordinateur.

La Présidente souhaite la bienvenue à **Vincent Caron**, du Service «Gestion des droits» à la Cour de Justice de l'UE à Luxembourg. M. Caron remercie les collègues du PMO qui ont organisé une session de coaching à Luxembourg et indique que des sessions préliminaires ont lieu à l'intention des membres du personnel en poste à Luxembourg pour mieux les préparer à celles du PMO.

3. AIACE Internationale

Dominique Deshayes, Présidente de l'AIACE Internationale**,** déplore que les démarches qu'elle a entreprises auprès de la DIGIT pour atténuer la fracture numérique n'ont donné aucun résultat : pas de système alternatif, pas de ligne téléphonique dédiée, pas d'envoi d'un document par voie postale, pas de report de délai. Les incessants changements de procédures et d'appellations ne font rien pour améliorer la situation. De nombreux pensionnés vont revenir à la filière papier, d'autres ne demanderont même plus de remboursement.

Dominique Deshayes insiste sur le fait que l'octroi de remboursements spéciaux au titre de l'article 72, paragraphe 3, du statut ne constitue pas une faveur, mais un droit. Elle annonce que l'AIACE Internationale publiera un communiqué de presse à l'occasion du 9 mai. Deux sections (Pologne et Tchéquie) ont été créées.

Les Assises 2025 auront lieu du 16 au 19 juin à Bruxelles. Des places restent disponibles et les inscriptions peuvent se faire en ligne ou sur papier. Parmi les activités prévues, il convient de citer l'Assemblée générale de l'AIACE Internationale, une table ronde sur le thème « L'Europe défend-elle les Droits fondamentaux ?» et divers ateliers thématiques.

4. Rapport d'activité

La Présidente passe en revue les principaux domaines d'action**.**

- Domaine social : le nombre de bénévoles a légèrement diminué.
- La liste mise à jour des maisons de repos sera bientôt disponible.
- Méthode : **Félix Géradon** esquisse les grandes lignes de la situation actuelle (voir point **5. « Méthode »** ci-dessous).
- Statut : pas de changements prévus pour l'instant, mais la situation budgétaire résultant des diverses crises de ces dernières années pourrait changer la donne.
- RCAM : le statut n'est pas respecté car les remboursements sont très souvent inférieurs aux taux prévus par le statut en raison des plafonds datant de 2006. Une mise à jour s'impose, tant pour les plafonds que pour tenir compte de l'évolution de la médecine en une vingtaine d'années. Malheureusement, le processus de révision des DGE n'avance pas. Répondant à la question d'un membre de l'Assemblée, **la Présidente** estime qu'aucun recours juridique n'est possible contre les lenteurs dans la révision des DGE.
- Le CGAM a une nouvelle présidente. **Dominique Deshayes** indique qu' un ancien du PMO représente maintenant l'AIACE au CGAM.

- Teams After EC: **Monique Théâtre** annonce qu'après négociation avec la DG HR, *Commission en Direct* peut être consulté sur Teams After EC. **Alan Lenglet** (Chef d'équipe « Support social, aide financière et relations avec les pensionnés et les personnes en situation de handicap » - HR.D.2.004) considère Teams After EC comme le « Facebook des Anciens » : il répond à de nombreuses questions et donne accès aux pages souvent consultées par les pensionnés.
- Help-desk informatique : **La présidente** souhaite corriger une erreur dans le rapport d'activités : Paulo Santos, trop occupé par ailleurs, ne fait plus partie de l'équipe.
- Actions en justice : Après un premier arrêt favorable, les différentes actions intentées contre l'article 20 de l'annexe VIII (perte de la pension de survie si le mariage intervenu après le départ en retraite n'a pas duré 5 ans) ont toutes été rejetées, au motif que le but attribué de cette disposition serait la lutte contre la fraude au mariage. Or, le point fondamental à retenir de toute notre action est que notre régime de pension est financé par *nos* cotisations, ce qui rend inexistante toute notion de fraude sur nos propres avoirs.
- Activités culturelles : les dates de nouvelles activités (croisières, théâtre…) seront annoncées bientôt.
- Le Club des randonneurs cherche un(e) remplaçant(e) à l'actuelle coordinatrice, Claudine Pierre.
- Trésorerie : voir point **6. «Finances»** ci-dessous.

5. Méthode

Félix Géradon estime que la Méthode fonctionne très bien : en effet, en dépit de circonstances très chaotiques depuis 2020 qui ont déclenché la clause d'exception, la clause de modération et des actualisations intermédiaires, le parallélisme a été préservé. Les méthodes précédentes étaient adoptées pour une durée de dix ans. L'actuelle, datant de 2014, avait aussi une durée de dix ans et elle a donc expiré l'an dernier, mais une disposition prévoit que tant qu'aucune proposition de révision n'est adoptée, elle reste en vigueur.

6. Finances

- **Présentation des comptes pour l'exercice 2024**

La Trésorière**, Christel Schilliger-Musset,** présente les informations clefs. Le résultat de l'exercice est positif. Les dépenses accusent une légère hausse, due à l'inflation, à l'adaptation du salaire de l'assistante administrative et à l'accroissement des moyens consacrés à l'action sociale. L'équilibre budgétaire a pu être réalisé par un subside plus important d'AIACE Internationale et par des économies sur certains postes. Le montant de la cotisation est de 40 euros, dont 18 sont rétrocédés à l'AIACE Internationale. En réponse à une question posée par un participant, il est confirmé que, lorsqu'une personne est membre de plusieurs sections nationales, la quote-part est rétrocédée à chaque fois. Un autre participant demande pourquoi les liquidités ne sont pas placées auprès de banques plus « durables ». **Mme Schilliger-Musset** explique qu'il s'agit là d'une situation préexistante et que la préférence est accordée aux banques jugées les plus solides, d'autant plus que beaucoup de banques refusent maintenant

d'ouvrir des comptes aux associations. En raison du recrutement prochain d'une personne supplémentaire au Secrétariat à mi-temps ou à ¾ de temps, il n'est pas exclu que la cotisation et/ou les prix d'inscription aux activités doivent être revus à la hausse. Enfin, **Mme Schilliger-Musset** remercie le Trésorier-adjoint, **Gilbert Lybaert**, pour son aide efficace.

- **Rapport du vérificateur aux comptes pour l'exercice 2024 et décharge**

Le vérificateur aux comptes, **René Cap,** confirme que les comptes reflètent fidèlement la situation au 31 décembre 2024 et, après avoir souligné la qualité du travail accompli par la Trésorière, recommande à l'assemblée de donner décharge. **M. Cap** confirme ne pas souhaiter prolonger ses fonctions, mais à défaut d'autre candidat et avec quelques aménagements pratiques, il accepte de rester encore un peu en poste. À la suite du vote de l'Assemblée générale, décharge est donnée à l'organe d'administration.

7. Question time

Un membre de l'assistance s'étant étonné du niveau des réserves, **Christel Schilliger-Musset** indique que ce niveau est sans doute appelé à diminuer au cours de cette année si le subside demandé à l'AIACE Internationale n'est pas obtenu.

À une question portant sur la reconnaissance du RCAM par les organismes nationaux, **Dominique Deshayes** répond que des discussions avec le PMO et la DG HR sont en cours, mais que ces travaux n'avancent que lentement.

8. Divers

Il est rappelé aux personnes partant en voyage à l'étranger qu'elles ont intérêt à se munir d'une attestation de couverture RCAM. Si elles éprouvent des difficultés à obtenir ce document, elles peuvent s'adresser à l'AIACE-BE. L'application MyPMO permet d'obtenir l'attestation sur téléphone.

Avant de clore la séance, la présidente remercie chaleureusement Laurent Cassuto et Dominique Robert qui, depuis 13h et jusqu'à la fin de l'assemblée, ont expliqué les solutions d'authentification possibles pour remplacer le SMS et aidé de nombreux membres à les installer sur leurs appareils.

Après avoir remercié tous les bénévoles et toutes celles et tous ceux qui ont assisté à l'Assemblée générale, **la Présidente** invite les participants au cocktail offert par l'Association dans les salons attenants à la salle de réunion.

Félix Géradon,
Secrétaire général

Raffaella Longoni,
Présidente

ANNEXES

1. **Composition du Conseil d'administration et répartition des tâches**
2. **Rapport d'activité mars 2024-mars 2025**
3. **Répartition des adhérents par nationalité et institution**
4. **Bénévoles pour l'entraide sociale**
5. **Activités culturelles et de loisirs**
6. **Rapport d'activité 2024 du Trésorier**

   Annexes au rapport d'activité du Trésorier :

   8. **Comptes 2024**
   9. **Budget 2025**
   10. **Rapport du vérificateur aux comptes pour l'exercice 2024**

Composition et répartition des responsabilités du Conseil d'administration

Présidente	Raffaella Longoni
Vice-Présidentes	Nadine Wraith Christel Schilliger-Musset
Secrétaire Général	Félix Geradon
Trésorier	Christel Schilliger-Musset
Trésorier adjoint	Gilbert Lybaert
Délégué à la protection des données	Joannes Thuy
Membres	Pierre Blanchard Hélène Chelmis Dominique Dedeken Nicole Hankart Alan Hick Brigitte Pretzenbacher Monique Théâtre Eliane Van Tilborg

AIACE internationale

1.	**Représentation au Conseil d'administration de l'AIACE**	
	Titulaires :	Raffaella Longoni et Nadine Wraith
	Suppléants :	Félix Geradon et Pierre Blanchard
2.	**Bureau de l'AIACE INT** :	Monique Théâtre
3.	CGAM (membre suppléant)	Pierre Blanchard
	RCAM – révision des DGE :	Pierre Blanchard, Brigitte Pretzenbacher
	RCAM – Groupe de travail AIACE INT :	Pierre Blanchard, Brigitte Pretzenbacher
4.	Groupe technique rémunération GTR :	Félix Geradon
	Groupe de travail Pensions AIACE INT	Pierre Blanchard, Félix Geradon
5.	Groupe technique HR/PMO	Pierre Blanchard, Monique Théâtre, Brigitte Pretzenbacher, Nadine Wraith
6.	Comité du Statut	-

Activités :

1. **Relations avec les institutions :**

Ambassadeurs RCAM/Pension auprès du PMO	Pierre Blanchard, Nadine Wraith, Félix Geradon
Statut, Méthode	Pierre Blanchard, Félix Geradon
Valorisation de l'expertise des anciens	Monique Théâtre
Affaires juridiques	Pierre Blanchard, Raffaella Longoni, Félix Geradon

2. **Activités sociales**

Coordination des bénévoles sociaux	Nadine Wraith, Dominique Dedeken
Visites et information concernant les maisons de repos et des maisons de repos et de soins, MR/MRS	Eliane Van Tilborg, Hélène Chelmis, Dominique Dedeken, Nicole Hankart
Groupe de paroles veufs et veuves	Raffaella Longoni

3. **Activités culturelles et de loisirs**

Voyages, excursions, expositions	Raffaella Longoni
Conférences, thés littéraires	Raffaella Longoni
Repas festifs	Eliane Van Tilborg, Monique Théâtre
Concerts Chapelle Musicale	Monique Théâtre, Eliane Van Tilborg
Club de la bière et du vin	Alan Hick
Club européen	Alan Hick, Monique Théâtre

4. **Communication et outils informatiques**

Informations aux membres	Raffaella Longoni
Site Web et Teams after EC	Pierre Blanchard
Apropos	Monique Théâtre
Help desk informatique	Pierre Blanchard
Matinées de l'informatique	Pierre Blanchard
Séminaires préparation à la retraite	Nadine Wraith

5. **Gestion**

Gestion des membres	Gilbert Lybaert

Secrétariat et helpdesk social : Julie Tomaselli

Associés *:*

Ancien trésorier	*Christian Waeterloos*
Information appartements/services et visites maisons de repos/soins MR/MRS :	*Daniel Bruyninckx* *Carmen Rubio* *Marta Sansigre Vidal* *Evelyne Soetewey* *Bruno Uguccioni*
Help desk informatique	*Rudy Druine, Paulo Santos*
Matinées de l'informatique	*Rudy Druine, Vincenzo Giuliana, Franco Rinaudo*
Bénévoles administratifs	*Mariette Heuardt, Betty Müller, Christine Wantiez*
Balades :	*Claudine Pierre*

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPÉENNE
Section Belgique

La Présidente

Bruxelles, le 24 avril 2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SECTION BELGIQUE DE L'AIACE

Mars 2024 – Mars 2025

Le présent rapport d'activité couvre la période du 31 mars 2024 au 31 mars 2025.

Il relate les activités essentielles de notre association qui a atteint désormais les 5700 membres, dont 378 ne disposent pas d'un ordinateur et effectuent toutes leurs démarches sur papier.

Les principaux domaines d'action sont repris ci-dessous:

Domaine social

Ce domaine sensible est toujours confié à Nadine Wraith, Vice-Présidente, secondée par un nouveau bénévole très expérimenté, Elhassan Orfe et par Dominique Dedeken. La solidarité entre les pensionnés et l'aide à ceux qui sont en difficulté restent un des piliers de l'action de l'AIACE Belgique. Cette aide, poursuivie depuis très longtemps, repose sur le bénévolat des pensionnés et bénéficie de la collaboration avec le Service Social et la Caisse Maladie. Le nombre potentiel de personnes à aider est important car tout pensionné, quelle que soit son institution d'origine et qu'il soit ou non membre de l'Association, a droit à l'aide sociale de même que ses ayants droit.

Les bénévoles d'aide sociale sont actuellement 33 avec un taux de renouvellement permanent. La Section aide en permanence une centaine de pensionnés (ayants droit inclus). Parmi les pensionnés aidés, 10 % sont des hommes et 90 % des femmes.

Les nouveaux bénévoles reçoivent, outre l'aide des responsables et du Secrétariat, le soutien du Service Social de la Commission, notamment pour résoudre les cas difficiles. Trois réunions par an avec les représentants du service social et du PMO3 leur permettent de se connaitre, d'exposer les cas difficiles dont ils s'occupent, d'échanger entre eux, de recevoir des conseils professionnels et, surtout, de chercher des solutions structurelles à des problèmes communs et récurrents. Au fil des réunions un esprit d'équipe et d'entraide se crée entre bénévoles, assistantes sociales et Caisse maladie, ce qui permet de résoudre plus rapidement et efficacement les problèmes rencontrés.

Une nouvelle brochure « Entraide Sociale » a été finalisée et sera distribuée aux membres. Elle figurera aussi sur notre site WEB.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPEENNE
VM18-3/58 - B 1049 Bruxelles (Belgique) – ☎ (32) 02/ 295 38 42
Banque compte: BIC : GEBABEBB - IBAN : BE68 2100 3777 0034 - N° d'entreprise : 450733759
E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - http://www.aiace-be.eu

Maison de Repos, Maisons de Repos et de Soins (MR-MRS), Résidences de service Seniors (RSS)

L'équipe responsable de ce dossier (Eliane Van Tilborg, Dominique Dedeken, Bruno Uguccioni, Daniel Bruyninckx, Evelyne Soetewey, Hélène Chelmis, Nicole Hankart, Carmen Rubio, Marta Sansigre) établit une liste des établissements visités qui, suivant des critères de sérieux, de professionnalisme et de prix, peuvent correspondre aux attentes de nos membres.
L'équipe effectue régulièrement ses visites critiques auprès des MR/MRS/Résidences et a finalisé une liste mise à jour qui figurera dans APROPOS et sur notre site WEB.
La journée « Portes Ouvertes MR/MRS » en présence des responsables de ce dossier, a eu lieu comme annoncé le 12 novembre 2024 et a réuni 160 visiteurs qui ont pu obtenir toutes les informations souhaitées. Le CA a décidé de réitérer cette expérience en 2025.

Groupe de parole "veufs et veuves"

Créé par Raffaella Longoni en 2018, ce Groupe s'adresse aux veufs/veuves mais aussi à tous ceux qui ont subi la perte d'un être cher et qui souhaitent partager la dure expérience d'un deuil. Trois rencontres ont eu lieu et ont réuni 32 personnes.

La défense des intérêts des pensionnés.

Pierre Blanchard et Félix Géradon sont en charge des dossiers Méthode et Pensions. P. Blanchard s'occupe du dossier RCAM. Leur activité est centrée sur la défense et l'application du statut dans l'intérêt des anciens fonctionnaires et autres agents de l'UE ainsi que de leurs ayants droit.

Méthode

Les principes du fonctionnement de la Méthode sont connus et sur la période du 01/07/2023 au 30/06/2024, avec un décalage d'un an, elle a reflété un contexte social économique favorable de la fin 2023 qui s'est progressivement inversé en 2024.
La Méthode a montré, sur la période de référence, la poursuite d'une inflation élevée en Belgique liée à une augmentation sensible du pouvoir d'achat des fonctionnaires nationaux dans la plupart des États membres de référence.
Le résultat de l'application des règles statutaires et des calculs d'Eurostat a conduit à une actualisation intermédiaire de **3,0%** versée en juin 2024 rétroactivement au 1er janvier 2024, suivie d'une deuxième actualisation de **5,3 %** versée en deux fois en raison de la clause de modération, à savoir **4,1%** fin décembre 2024 (avec rétroactivité au 1er juillet 2024) et **1,2%** à partir d'avril 2025, mais sans rétroactivité.
L'actualisation totale 2023/2024 aura donc été de 8,5% (Explications complètes sur le site de l'AIACE Be).
Pour l'application de la Méthode dans la prochaine période allant du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, l'inflation en Belgique semble rester à un niveau sensiblement plus élevé que dans le reste de l'Union, tandis que le pouvoir d'achat des fonctionnaires nationaux n'évoluera pas très favorablement dans une situation sociale et économique qui s'est détériorée courant 2024 pour les raisons que nous connaissons.

Statutairement et formellement, la sixième Méthode actuellement appliquée a expiré au 31 décembre 2023. Mais le statut reprend dans l'annexe XI une clause de continuité qui stipule que : « *Tant que le Parlement européen et le Conseil n'ont pas adopté de règlement sur la base d'une proposition de la Commission, la présente annexe* [= la Méthode] *et l'article 66 bis du statut* [= le prélèvement de solidarité] *continuent de s'appliquer à titre provisoire ...* »
La Méthode continuera donc probablement à s'appliquer en 2025 et encore pendant quelques années étant donné les priorités politiques et économiques actuelles de l'UE sous influence de celles provenant d'outre atlantique... !

Pensions

Chaque année, Eurostat établit un rapport afin de calculer le taux de la contribution pension que doivent payer les actifs (le calcul actuariel codifié dans l'annexe XII du Statut depuis 2004), ce qui ne concerne pas particulièrement les retraités, et un rapport sur la « dette des pensions ». Pour le calcul de la dette, les normes comptables exigent qu'on utilise le taux d'actualisation (RDR = Real Discount Rate) au 31 décembre. Compte tenu de la forte poussée inflationniste, ce taux était passé de -1,0 % fin 2021 à +1,1 % fin 2022 et il est légèrement redescendu (à + 0,8 %) au 31 décembre 2023. Sa forte variabilité explique que la dette « pension » en faveur du personnel varie aussi très fortement. Après une augmentation presque constante jusqu'à 126 milliards d'euros fin 2021, elle était redescendue abruptement à 84 milliards fin 2022 pour remonter légèrement à 95 milliards fin 2023. Une baisse ou une hausse de 0,1 point de pourcentage du taux d'actualisation entraîne en effet une variation dans l'autre sens de 1,9 % du montant de la dette.
Pour le calcul annuel de la contribution pension, on utilise également un taux d'actualisation, mais il est lissé sur 30 ans et, de ce fait, il n'a jamais varié de plus d'un demi-point par an, ce qui explique que le taux de contribution ne connait pas de changements aussi marqués que le montant de la dette. On observe toutefois depuis cinq ans une hausse constante de ce taux de contribution, qui est passé de 9,7 % à 12,1 % (pour les actifs uniquement).

Statut

Les crises qu'a traversées et que traverse encore l'Europe depuis 2019 (Covid, crise de l'énergie, guerre en Ukraine et maintenant risque de guerre commerciale généralisée) et l'inflation qui reste relativement élevée pèsent lourdement sur le budget européen. Par le passé, les problèmes budgétaires ont souvent entraîné une réduction des dépenses administratives qui n'était rendue possible que par une détérioration des conditions de travail et notamment une réforme du statut. Doit-on dès lors craindre une prochaine réforme ? Même si nous ne savons pas ce qui se trame dans le secret de certains cabinets, une réforme ne semble pas à l'ordre du jour. La Commission précédente avait affirmé à plusieurs reprises (rapport sur le fonctionnement du statut, rapport sur la Méthode, rapport sur le déséquilibre géographique, …) qu'une nouvelle réforme n'était pas nécessaire, d'une part parce que les économies découlant des deux réformes de 2004 et 2014 allaient encore augmenter et d'autre part parce que l'attractivité de la fonction publique européenne avait déjà été (trop) fortement réduite. Les ministres de dix États membres ont d'ailleurs adressé en février dernier une lettre au Commissaire Serafin pour se plaindre de la sous-représentation des ressortissants de leur pays respectif.
Ceci dit, la Commission actuellement en fonction n'est pas tenue par les positions prises précédemment et de nombreux États membres sont confrontés à des demandes pressantes de la Commission pour réduire leur déficit budgétaire. On ne peut donc pas exclure qu'ils fassent à leur tour pression sur la Commission pour réduire les conditions de travail et de rémunération.

L'AIACE, et particulièrement la section Belgique, continue à suivre attentivement toute évolution sur ce front et se tient prête à défendre les intérêts des anciens.

PMO — RCAM — Pensions — Ambassadeurs

Les responsables pour la section sont : Pierre Blanchard, Nadine Wraith et Félix Géradon qui ont le rôle « d'ambassadeurs » auprès du PMO. Leur rôle consiste dans la recherche de solutions aux problèmes des anciens qui sollicitent de l'aide. L'accord conclu en mars 2016 entre le Bureau Liquidateur et la section a été renouvelé par écrit le 27 novembre 2024. Cet accord vise à faciliter l'intervention de nos bénévoles auprès du PMO3 en faveur des anciens en grande difficulté.

Comité de Gestion de l'Assurance Maladie (CGAM)

P. Blanchard représente pour la section AIACE Be les intérêts de l'AIACE dans les réunions du CGAM en tant que suppléant d'Eva Dudzinska de la section AIACE Danemark.

Le principal problème reste la reconnaissance par les systèmes nationaux de santé et la Commission semble s'orienter vers un accord avec les instances nationales responsables des systèmes de santé.
Le bilan 2022 avait fait apparaître un résultat proche du déficit et il est probable que les exercices 2023 et 2024 se soldent par un déficit assez important.
Quant aux DGE, le processus de modification demandé par le CGAM en 2023 semble bloqué et la plupart des taux de remboursements effectifs restent inférieurs à ceux fixés dans le statut (80, 85 %).

Projet de reconnaissance en Belgique du RCAM en tant que mutualité : MYCareNet

MyCareNet (MCN) est une plateforme numérique belge qui gère la numérisation des processus administratifs médicaux et agit comme un centre général pour les prestataires de soins de santé.
Comme pour les affiliés aux mutuelles belges, les système My Care Net permettra aux prestataires de soins d'envoyer les attestations au PMO qui nous remboursera sans qu'il soit nécessaire d'introduire une demande.

Les objections du DPD à ce sujet sont maintenant levées. Les tests avec des membres du PMO sont en cours et, semble-t-il, avec succès pour des consultations de généralistes. Les tests seront étendus et l'AIACE BE a désigné des volontaires qui se tiennent à la disposition du PMO à cette fin.
Le Numéro de registre national de la carte d'identité ou de séjour restera la clé de l'accès à la mutuelle, un choix qui sera toujours volontaire.

Les outils numériques et les actions de lutte contre l'exclusion numérique.

Les Matinées de l'Informatique

Afin de continuer à œuvrer contre le risque d'exclusion numérique qui menace beaucoup de nos anciens, la section a relancé le 12 septembre 2024 une deuxième opération de coaching auprès de tous les membres, à laquelle 240 personnes ont répondu, inquiètes surtout de la suppression du système SMS pour l'authentification à EU-Login, annoncée aux membres par l'Info-membres N°20 du 3 décembre 2024. Cette annonce a suscité un grand nombre de demandes d'aide qui ne cessent d'augmenter. À ce jour, le nombre d'inscrits se chiffre à 300 !
Ainsi, la section continue à organiser des sessions de « coaching » individuelles, durant lesquelles chaque participant reçoit une formation personnalisée par des bénévoles experts informatiques.
Lors de ces « matinées », en fonction des différentes situations rencontrées, les animateurs avec les participants rétablissent l'accès à MyRemote par EU Login. Selon les cas, ils expliquent les possibilités des APP telles que « EU Login » et « MYPMO » et aident à leur installation sur les smartphones si le participant le souhaite et si son équipement le permet.
Ces animateurs, au nombre de cinq pour le moment, ont permis de mener à bien cette opération : Rudy Druine, Vincenzo Giuliana, Pierre Blanchard , Jean-Luc Loriaux et Franco Rinaudo. La gestionnaire de la logistique, assez complexe vu le nombre de candidats, est Christine Wantiez.
Quinze séances, échelonnées de novembre 2024 à avril 2025, ont déjà permis d'aider 160 inscrits.

Teams After EC

Teams After EC est un réseau social de discussion et d'échange d'informations dans un environnement sécurisé. Il est réservé exclusivement aux pensionnés des Institutions. Il permet de rester en contact avec d'anciens collègues et d'autres collègues pensionnés. La liste des membres permet par exemple de retrouver un ancien collègue perdu de vue et de le contacter en lui laissant un message privé. Teams After EC facilite la circulation des idées et organise les échanges sous forme de sujets d'intérêt, appelés canaux, auxquels on choisit d'adhérer ou pas. Il existe également plusieurs canaux d'aide comme Help-RCAM, Help-Pensions, Help-Assurances. Le canal « INFO-BE » est dédié aux informations relatives à la Belgique en général et à la section AIACE-Belgique en particulier. Le réseau compte actuellement plus de 1.100 membres. L'accès à Teams After EC est facile et gratuit, sans devoir utiliser de mot de passe, il suffit d'en faire la demande auprès de : HR-TEAMS-AFTER-EC@ec.europa.eu.

Le Help desk informatique

Ce service ,(P.Blanchard, Rudy Druine) auquel les membres peuvent faire appel via le secrétariat, est à la disposition des adhérents ayant des problèmes ponctuels avec les outils informatiques pour les aider dans toute la mesure du possible.

Actions en justice

Depuis 2019, Pierre Blanchard et Raffaella Longoni sont chargés de l'affaire de l'article 20 de l'annexe VIII du statut de ce dossier en tant que Conseils techniques pour l'AIACE.
Pour mémoire, cet article : *prive définitivement de la pension de survie les conjoints survivants d'un/e pensionné/e qui aurait contracté mariage après sa retraite et qui viendrait à décéder avant un délai de 5 ans après son mariage. Ce délai n'est que d'un an si le mariage a été conclu avant le départ à la retraite.*
Pendant cinq années la requérante s'est défendue avec le soutien de l'AIACE contre la Commission, le Conseil et le Parlement européen dans un parcours juridique impitoyable (T-315/19 & C-116/21 P, C-117/21 P, C-118/21 P, C-138/21 P et C-139/21 P).
Des centaines d'heures et de pages ont été nécessaires entre sa première réclamation introduite au sens de l'article 90§2 du statut jusqu'à l'arrêt défavorable et définitif de la COUR de l'Union rétablissant sur pourvoi de la Commission et du Conseil la légalité de l'article en question pourtant supprimée par un arrêt du Tribunal (T-315/19 & C-116/21 P, C-117/21 P, C-118/21 P, C-138/21 P et C-139/21 P du 14 juillet 2022.
Cet arrêt a également annulé la requête de la requérante et a définitivement supprimé sa pension de survie.

En suivant à nouveau les règles statutaires, la requérante a introduit une demande au sens de l'article 90§1 du statut visant à tenter d'obtenir un don au sens de l'article 76 du statut. Cette nouvelle procédure l'a conduite à introduire un nouveau recours T-162/25 invoquant en substance la violation de l'article 17 du droit à la propriété de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. En effet selon elle, l'article 20 de l'annexe VIII du Statut est redevenu « force de loi » et permet ainsi aux États membres de s'approprier sans indemnisation des droits patrimoniaux de la requérante dont la pension de survie fait partie,
La Commission a introduit une exception d'irrecevabilité qui a conduit le Tribunal de l'Union à déclarer le recours irrecevable et infondé.
A ce stade il reste la possibilité d'introduire un pourvoi, d'autant plus que l'ordonnance du Tribunal comporte des erreurs manifestes de droit.
Ce n'est pas exclu, mais il faut trouver un nouvel avocat qui accepterait de travailler dans un délai très court sur ce sujet très complexe.

En guise de conclusion

En droit toute l'affaire repose sur une erreur juridique, à savoir l'objectif de la ***lutte contre la fraude tel qu'attribué*** *à l'article 20 de l'annexe VIII par la Commission en 2016, objectif retenu fondé par le Tribunal de la fonction publique en 2016.*
Or cet objectif ne peut être retenu comme fondé étant donné que notre Régime de pension est un fonds de capitalisation. En d'autres termes chaque fonctionnaire au moment de partir en pension a acquis tous ses droits à pension en versant un tiers de sa contribution, les deux-tiers restants étant versés par les États membres.
Cette caractéristique fondamentale de notre régime de pension rend la fraude au mariage impossible, puisque la retraite que perçoit un fonctionnaire provient exclusivement de la rente de son capital conservé dans les trésoreries nationales, à l'exclusion de tout autre versement nationaux. Il en va statutairement de même avec la pension de survie qui fait partie des prestations de pension.
Le concept de fraude au mariage de la part d'un conjoint survivant impliquerait que ce dernier perçoive sa pension de survie de la part des deniers publics. Or, ce n'est pas le cas pour notre système UE. Cela est documenté sans équivoque possible par une série de rapports de la Commission au Conseil et au Parlement dont le dernier date de 2024.

Nous avons été dans cette affaire en face d'une sorte de déni de la Commission d'admettre qu'elle a commis une erreur en fixant un objectif infondé à l'article en question.
Ainsi depuis 5 années, dans toutes les instances, il a été impossible de traiter le fond de l'affaire à savoir l'incompatibilité en droit de l'argument de la lutte contre la fraude avec la nature de notre régime de pension.
Cet article 20 de l'Annexe VIII ne profite à personne ni au budget de l'Union, ni au régime de pension et encore moins aux fonctionnaires actifs, puisqu'il n'a aucun impact sur les contributions. Seuls les États membres qui ont encaissé les contributions du défunt fonctionnaire garderont les capitaux y inclus un rachat de pension nationale et n'auront jamais à verser les pensions de survie des survivants, alors que ces mêmes États membres s'y sont formellement engagés à l'article 83 § 1 du statut.
En attendant, si la Commission ne prend pas conscience de cette injustice et ne modifie pas le statut, plusieurs veufs et veuves seront littéralement spoliés de leurs droits patrimoniaux dont leur pension de survie fait partie.

La présence de la section au sein de l'AIACE internationale.

La délégation de la section au conseil d'administration international est toujours constituée de quatre membres : deux titulaires (Nadine Wraith et Raffaella Longoni) et deux suppléants (Felix Géradon et Pierre Blanchard).
P. Blanchard et F. Géradon représentent la section Be dans le groupe de travail « Méthode » avec trois autres membres des sections EN, FIN, et AU.
Félix Géradon représente la section Be dans le groupe technique rémunérations (GTR) entre l'AIACE, la DG HR,» et les représentants du personnel des institutions et également dans le Groupe de Travail « Statuts de l'AIACE».
La section fournit des orateurs aux séances de préparation à la retraite organisées par la HR avec l'AIACE Internationale (Dominique Deshayes, Roy Edwards, Jeannine Franchomme, Sandra Pratt, Evelyne Soetewey et Nadine Wraith).

Assises internationales

Le Conseil d'administration de l'AIACE internationale avait décidé de séparer l'Assemblée générale du reste des Assises. Les dernières assises se sont tenues selon cette nouvelle formule à Catania en Sicile du 12 au 15 octobre 2024. Les prochaines Assises auront lieu à Bruxelles du 16 au 19 juin 2025.

Activités culturelles et de loisirs

Voyages, excursions et croisières

Trois croisières ont eu lieu, respectivement de Prague à Berlin en avril 2024, autour de la Corse en septembre 2024 et aux îles Canaries en février 2025 pour un total de 119 participants.

Deux excursions en novembre ont réuni globalement 95 participants, respectivement à Bastogne dans le cadre du 80ème anniversaire de la Bataille des Ardennes et à la Côte belge.

Le circuit en Irlande du 19 au 27 mai a été un succès auquel ont participé 34 personnes.

Thés littéraires

Un thé littéraire a eu le 30 mai 2024 avec Elma Boucan ayant comme thème la résilience en cas de maladie, notamment la sclérose en plaques.

Conférences

Cinq conférences ont eu lieu : la première le 7 mars concernant les élections européennes avec Giancarlo Vilella, deux sur l'Intelligence artificielle avec Rudy Druine, un de nos animateurs aux Matinées de l'Informatique, respectivement le 27 juin et le 11 juillet, une sur les avancées de la recherche en matière de lutte à la maladie de Alzheimer qui a rassemblé 316 participants et la dernière le 6 décembre 2024 avec Philippe Bertrand sur les conséquences du Brexit.

Spectacles -Théâtre

La section a renoué avec la tradition du théâtre avec une magnifique pièce sur la diaspora iranienne (Titre : « 4211 km») à laquelle 237 personnes ont assisté. Le principe étant acquis à nouveau, une prochaine pièce sera proposée en 2025.

Club des randonneurs

Les randonnées, coordonnées par Claudine Pierre, ont repris de façon régulière, et s'adressent à des volontaires de tout âge, passionné(e)s par les longues promenades dans la nature.

Le Club européen et les Clubs du vin et de la bière

Le Club européen, animé par Alan Hick et Monique Théâtre, consiste en une discussion-dinatoire avec la présence d'un(e) invité(é) afin d'échanger des idées d'actualité autour de l'Europe, dans un cadre informel et décontracté. Il s'est réuni cinq fois avec : Dominique Deshayes (La situation des femmes en Europe), Stefaan De Rynck (Brexit), Carlo Luyckx (Intégrité dans la politique), Simon Gronowski (L'enfant du 20ème convoi vers Auschwitz) et Jim Cloos (L'UE est-elle outillée pour répondre à ses nombreux défis ?)
Les clubs du vin et de la bière, organisés et animés par Alan Hick, réunissent des amateurs ayant répondu à deux appels respectifs à manifestation d'intérêt. Ils se sont réunis de manière régulière durant cet exercice dans un esprit convivial et amical.

Mécénat Chapelle Musicale Reine Elisabeth

Depuis 2022, la section est mécène de la Chapelle Musicale Reine Elisabeth (Waterloo). Atypique dans le domaine de l'éducation et de la culture en Belgique et en Europe, cette institution fonctionne grâce à 85% de fonds privés. Par cette action, la section désire soutenir la culture en général, la musique et surtout les jeunes générations. Elle a ainsi opté pour la formule « Patron » correspondant à un don de 6000 €. Cette formule permet de proposer 528 places gratuites réparties sur 15 concerts de janvier à décembre. Les invitations à ces concerts se font sur base d'une liste d'environ 250 membres ayant manifesté leur intérêt. La formule « Patron » inclut également la mise à disposition de la salle de concert de la Chapelle pour un événement privé. Il a eu lieu le 13 septembre 2024 avec 100 participants qui se sont vu offrir un concert de prestige suivi d'un barbecue gastronomique. La section a également acheté un concert privé, qui s'est tenu le 21 mars 2024 avec 220 participants, en prélude au Concours Reine Elisabeth 2024.

Cette activité est gérée par Monique Théâtre et Eliane Van Tilborg.

Rencontres conviviales/festives

La section a organisé, sous la houlette de Monique Théâtre et Eliane Van Tilborg, son traditionnel déjeuner festif de fin d'année. Ce déjeuner gastronomique s'est déroulé le 8 décembre 2024 dans les salons du « Résidence Palace » à Bruxelles et a réuni 130 membres. L'orchestre de notre collègue Joannes Thuy a accompagné le repas qui s'est déroulé dans la convivialité et la bonne humeur

Communication

Info-membres

L'effort de communication vers les quelque 5700 membres se poursuit, notamment par les Info-Membres. Ces dernières - toujours aussi concises et factuelles que possible - sont diffusées régulièrement par e-mail et portent sur les domaines administratifs, médicaux et culturels qui concernent ou intéressent nos membres, tandis que les messages essentiels sont repris sur notre site web (http://www.aiace-be.eu) et, si nécessaire, diffusés par courrier postal aux membres ne disposant pas d'une connexion Internet.

Site Web

Web Master : Pierre Blanchard
Le contenu est mis à jour à la demande du CA afin qu'il soit adapté aux sources d'information des institutions et notamment de la Commission. En effet, les liens qui concernent le RCAM, la Méthode et le régime de pensions du personnel UE sont en évolution constante.
Le site de la section collabore avec celui de l'AIACE internationale, notamment avec des liens vers les pages présentant les outils informatiques permettant d'accéder aux portails MyRemote via EU login.
Un groupe de travail créé au sein du CA (Gilbert Lybaert, Christel Schilliger-Musset, Monique Théâtre, Alan Hick et Pierre Blanchard) examinera les modalités de modernisation, voire de refonte de ce site.

Le magazine « Apropos »

Depuis mars 2020, Monique Théâtre est la rédactrice en chef d'Apropos, bulletin de liaison de la section. Anciennement dénommé « L'Écrin », le premier numéro d'Apropos est sorti en mars 2023. La publication est trimestrielle. Le Comité de rédaction est composé de Gabrielle Clotuche, Robert Cox, Jürgen Erdmenger, Daniel Guggenbühl, Renaud Denuit, Jean-François Drevet et Philippe Loir qui a démissionné en janvier 2025. Ce Comité se réunit une fois par trimestre à l'occasion de la sortie de chaque numéro pour discuter des contributions reçues et de la ligne éditoriale à suivre. Les contributions extérieures émanant de membres de la section sont toujours les bienvenues.
A la demande des services d'impression de la Commission, le format du magazine a été modifié pour la sortie du n° 109 (janvier-février-mars 2025), passant ainsi de son ancien format hybride au format B5, format privilégié pour toutes les publications de l'AIACE et de ses sections nationales.

Administration générale

Modification des statuts de la section Belgique

Notre section -qui est une association de droit belge- a mis ses statuts à jour afin de respecter la législation belge en matière d'AISBL. La dernière version de nos statuts a été approuvée en Assemblée générale extraordinaire le 8 mai 2024. Notre Secrétaire général, Félix Géradon, est le chef de file de ce dossier. Il assure également la coordination de la position de la section Belgique dans l'élaboration de la modification des statuts de l'AIACE Internationale.

Trésorerie

Notre Vice-Présidente, Christel Schilliger-Musset, est notre Trésorière, secondée par Gilbert Lybaert, trésorier adjoint.
Les dépenses et les recettes de la section sont consignées dans un rapport à part**.**

Gestion des membres – Secrétariat

Gilbert Lybaert est responsable - entre autres nombreuses tâches - de la gestion du fichier des membres et de la diffusion de tous les messages électroniques à ces derniers.
Notre secrétariat-help desk est assuré par Julie Tomaselli, secondée selon les activités par nos bénévoles administratives, Dominique Dedeken, Nicole Hankart (également membres du CA), Mariette Heuardt et Christine Wantiez.

Protection des données – DPO

Joannes Thuy, membre du CA est notre délégué à la protection des données et suit ce dossier de près.
Une inspection récente a montré que toutes les règles et réglementations en la matière, que ce soit du domaine de la législation de l'UE ou de celui de la Belgique, ont été parfaitement respectées et que le stockage des données personnelles dans notre section est parfaitement conforme aux conditions applicables.

Conclusion

La Présidente et le Conseil d'administration espèrent avoir pu remplir correctement leur rôle d'écoute et de soutien pour tous les membres de la section et tous les anciens de l'UE en Belgique qui ont demandé notre aide, dans le respect de leurs droits, de leurs exigences et de leurs attentes légitimes, dans le cadre de l'accord signé entre l'AIACE Internationale et la Commission européenne le 14 décembre 2023.

Le Conseil d'administration remercie les membres pour leur confiance et tous ses collaborateurs pour leur engagement et leur aide précieuse, sans lesquels nos activités ne pourraient pas être réalisées.

Répartition des adhérents par nationalités et institution

Nombre de Membres au 31/12/2024 : 5577

ALLEMAGNE :	545
AUSTRALIE :	5
AUTRICHE :	29
BELGIQUE :	2294
BULGARIE :	6
CHYPRE :	8
CROATIE	1
DANEMARK :	109
ESPAGNE :	234
ETATS-UNIS :	3
FINLANDE :	27
FRANCE :	542
GRECE :	182
HONGRIE :	5
IRLANDE :	94
ITALIE :	645
LETTONIE :	1
LUXEMBOURG :	41
MALTE :	2
MAROC :	1
NORVEGE :	3
PAYS-BAS :	266
POLOGNE :	17
PORTUGAL :	110
ROUMANIE	2
ROYAUNE-UNI :	351
RUSSIE :	1
SLOVAQUIE :	2
SUEDE :	46
SUISSE :	3
TCHEQUIE :	2

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPEENNE
VM 18 – 03/58 B 1049 Bruxelles (Belgique) – ☎ (32) 2/ 295 38 42
Banque: compte n° 210-0377700-34 - BIC : GEBABEBB - IBAN : BE68 2100 3777 0034 - N° d'entreprise : 450733759
E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - http://www.aiace-be.eu

Annulation de membres en 2024	198
Décédés :	92
Pas de paiement :	43
Retour dans le pays d'origine et divers :	35
Annulation à la demande :	28
Nouvelles inscriptions en 2024	396
Réinscription en 2024 après annulation	5

Institutions	
Commission :	4170
Conseil :	494
Parlement :	496
CESE :	151
Cour de Justice :	23
Cour des Comptes :	9
Comité des Régions :	40
SEAE:	121
Agences :	47
Autres :	26
Mail	
Membres possédant une adresse mail	5199
Membres ne possédant pas d'adresse mail	378

Gilbert Lybaert

Bruxelles, le 20 mars 2025

BENEVOLES POUR L'ENTRAIDE SOCIALE

Coordinatrice : WRAITH Nadine

1	BEKER Béatrice	18	MOSCA Laura
2	BERLER Anca	19	NIJS Frans
3	BRUYNINCKX Daniel	20	ORFE Elhassan
4	DE VOGHEL Jacqueline	21	PAISAN PEREZ Maria Guadalupe
5	DEDEKEN Dominique	22	PASQUARELLI Emma
6	DUBOIS Jean-Pierre	23	PRETZENBACHER Brigitte
7	DURDU Dominique	24	RUBIO ARIAS-PAZ Carmen
8	FONTEYNE Marianne	25	SANSIGRE VIDAL Marta
9	GOLDIE Geoffrey	26	SCHAFFERT Monika
10	HEIBER Irmgard	27	SCHOOFS Willy
11	JONCKHEER-CONSENTINO Maria	28	STELLA Marinella
12	KAMINARI Maria	29	SWEETING-BOULANGER Helen
13	KESTEMONT Josse	30	TSANTEKIDOU-BORG Eleni
14	LANGLEY Stephen	31	VAN DER PLAS Nikolaus
15	LUCARONI-BERTONI Adèle	32	VOGEL Norbert
16	LUCIOLLI Massimo	33	WRAITH Nadine
17	Mc DONNEL Elisabeth		

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS
DE L'UNION EUROPEENNE

Section Belgique

ACTIVITES SOCIALES, CULTURELLES et DE LOISIRS
2024-25

	Date	Activités	Nombre de participants
1	**4-12/04/2024**	Croisière Prague-Berlin	**45**
2	**12/04/24**	Repas de travail "Matinées de l'informatique"	**6**
3	**17/04/24**	MUCH Concert de Gala Bozar	**60**
4	**18/04/24**	Club européen : Dominique Deshayes - Les femmes en Europ	**35**
5	**23/04/24**	M. Da Silva & Solists Chapelle	**20**
6	**08/05/24**	Assemblée générale (2e convocation)	**42**
7	**14/05/24**	Club de la bière	**10**
8	**19-27/05/2024**	Voyage Irlande	**34**
9	**30/05/24**	Thé littéraire de Elma Boucan	**15**
10	**18/06/24**	Club européen - Brexit (Stefan De Rynck)	**35**
11	**19-20-21/6**	MuCH Waterloo Festival	**120**
12	**27/06/24**	Conférence Rudy Druine sur l'intelligence artificelle	**91**
13	**11/07/24**	Conférence Rudy Druine sur l'intelligence artificelle	**97**
14	**30/8-6/9/2024**	Croisière Corse	**46**
15	**11/09/24**	Club de la bière	**5**
16	**13/09/24**	BBQ à la Chapelle Musicale	**95**
17	**17/09/24**	MuCH Concert d'ouverture	**10**
18	**01/10/24**	Concert MuCH - 100% Mozart	**18**
19	**04/10/24**	Club du vin	**12**
20	**12-15/10/2024**	Assises Aiace Internationale - Catane	
21	**19/10/24**	Théâtre de Poche	**237**
22	**23/10/24**	Groupe de parole	**19**
23	**24/10/24**	Groupe de parole	
24	**5-6/11/2024**	Excursion à Bastogne	**48**
25	**12/11/24**	Journée "Portes ouvertes" MR-MRS	**160**
26	**14/11/24**	Alzheimer - Les avancées de la recherche scientifique	**316**
27	**20-21/11/2024**	Excursion à Ostende	**47**
28	**26/11/24**	Club européen - Intégrité dans la politique (C. Luyckx)	**35**
29	**4-7/12/24**	MuCH Festival Voyage en Italie	**120**
30	**06/12/24**	Conférence sur les conséquences du Brexit	**110**
31	**08/12/24**	Repas de fin d'année (Résidence Palace)	**127**
32	**14/12/24**	Club du vin	**5**
33	**19/12/24**	Club européen (Simon Gronowski)	**35**
34	**20/12/24**	MuCH Concert de Noël	**20**
35	**21/12/24**	Club du vin	**5**
36	**28/12/24**	Club du vin	**3**
37	**13/01/25**	Club de la bière	**13**
38	**23/01/25**	Club du vin	**12**
39	**1-8/2/2025**	Croisière aux Canaries	**28**
40	**11/02/25**	Club européen : Jim Cloos	**30**
41	**12/03/25**	Club du Vin	**20**
42	**17/03/25**	Club de la bière	**6**
43	**08/04/25**	Club européen (Pierre Mirel)	

Rapport d'activité du Trésorier – Comptes 2024

Contexte général

L'évolution positive des actions/activités sociales de la section Belgique de l'AIACE s'est confirmée en 2024. Plusieurs activités de groupe ont, ainsi, été entreprises, telles que l'organisation d'évènements festifs et/ou musicaux à la Chapelle musicale Reine Elisabeth, de pièces de théâtre, d'excursions (Bastogne et Ostende), de rencontres thématiques (Clubs Europe, du vin ou de la Bière), ainsi que des conférences sur des sujets aussi variés que l'intelligence artificielle, les élections européennes, les avancées de la recherche scientifique sur la maladie d'Alzheimer ou les conséquences du Brexit. L'AG annuelle s'est à nouveau tenue dans les locaux de la Commission Européenne en avril 2024. Par ailleurs les bénévoles sociaux ont continué leurs actions en présentiel tandis que les visites aux Maisons de retraite ont également été effectuées. Aussi, le bilan financier montre la même évolution que celle des activités avec un volume de dépenses en augmentation de 9% par rapport à celui de l'année 2023.

Bilan financier 2024

L'année 2024 qui avait débuté avec un capital en réserves de € 400,075.33 se clôture avec des avoirs, en comptes, de € 419,886.33. Il convient de noter qu'en septembre 2024, le Conseil d'Administration de l'AIACE Belgique a décidé de renouveler les Bons du trésor émis par le gouvernement de Belgique qui avaient été souscrits en septembre 2023 pour un montant de € 100,000.00. Les intérêts reçus pour la première souscription de 2023 se sont élevés à € 2,805.00 en septembre 2024.

Le tableau en Annexe 1 présente la distribution de ce capital entre le compte courant de l'Association et ses différents comptes d'épargne regroupés sous la rubrique « Actifs ».

Etat des recettes et des dépenses

En Annexe on trouvera également l'Etat des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 2024, tel que prévu par la Loi belge pour les petites ASBL (ce que nous sommes) en matière de comptabilité annuelle. Les dépenses se sont élevées à € 299,008.99, alors que les recettes ont atteint € 318.799.99.

Résultat net de l'exercice

Comme indiqué ci-dessus, le résultat de l'exercice 2024 est donc bénéficiaire de € 19,791.

Cotisations et subsides

Le nombre de membres de l'AIACE section Belgique a atteint 5 577 membres en fin d'année 2024, y compris ceux qui avaient rejoint l'association dans les trois derniers mois de 2023. Les cotisations encaissées ainsi pour l'ensemble de l'année 2024 s'élèvent à une valeur nette de € 216,745. A noter que les cotisations des membres ayant rejoint l'association fin 2023 ont été enregistrés sur l'exercice 2023.

La contribution annuelle de notre section au financement de l'AIACE-Internationale, pour l'année 2024, s'est élevée à € 100,008.00 sur la base du nombre de membres en règle de cotisation au 31 octobre 2024, à raison de € 18 par membre (sur une cotisation perçue par la section Belgique de € 40 par an).

Par ailleurs, chaque année, l'AIACE-Internationale reverse aux sections nationales une part des subsides attribués par les Institutions Européennes. Ainsi, la section Belgique a obtenu pour 2024 un subside de € 40,000.00 pour ses actions à caractère social. Un montant supérieur à celui de l'année précédente, justifié par le nombre important d'adhérents de la section et le niveau toujours croissant d'actions sociales qui en résulte.

Actions sociales

Les frais engagés pour les activités à finalité sociale de l'Association, en 2024, représentent un montant de € 80,522.73. La majorité de ces frais est imputée au helpdesk social dont le montant s'élève à € 73,757.84, en augmentation de 9% par rapport à 2023, s'expliquant par l'inflation et une réévaluation du salaire de l'employée appointée.

Frais administratifs

Ceux-ci se sont élevés globalement à € 7,742.32, correspondant aux frais de représentation et de déplacement des membres du Conseil d'Administration pour leurs différentes activités.

Activités de l'Association

Les activités sponsorisées par l'Association comprennent les rencontres conviviales/festives telles que le traditionnel déjeuner de fin d'année, des conférences, des sorties culturelles (théâtres et concerts) et des excursions. Cela a représenté un coût net de € 33,055.81, incluant un montant de € 7,639.46 correspondant aux frais de la réception suivant l'Assemblée Générale annuelle organisée en avril 2024 et quelques évènements pour remercier les bénévoles sociaux de leur continuelle implication, ainsi que € 6,000.00 pour le mécénat à la Chapelle musicale. Les autres activités sont entièrement ou en partie financées par les membres.

Dons

Comme pour les années passées, des dons à caractère caritatif ont été effectués pour une somme globale de € 10,000.00, au bénéfice d'associations engagées dans les domaines de la recherche sur les maladies Alzheimer (Fondation Brugmann), Parkinson (Association Parkinson) et Cancer (Amis Institut Bordet), ainsi que dans l'aide à la personne (banques alimentaires belges, Babbelkot et Panos Cressida).

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé d'effectuer un don de € 10,000.00 à la Croix Rouge d'Espagne, versé par l'intermédiaire de la section AIACE espagnole, pour financer les actions en faveur des victimes des inondations de la région de Valence.

BILAN 2024

ACTIF (€)		PASSIF (€)	
Banques		**Capital**	**400.075,33 €**
Compte à vue BNP Parisbas Fortis	895.17 €		
Compte épargne BNP Parisbas Fortis	43 917.45 €	**Résultat de l'exercice 2024**	19.791,00 €
Compte épargne Crélan (ex-AXA)	90 482.78 €		
Compte épargne KBC	98 827.62 €		
Compte épargne ING	85 743.31 €		
Bons du trésor BE	100 000.00 €		
Total	**41G 866.33 €**	**Total**	**41G.866,33 €**

DEPENSES		RECETTES	
1. Cotisations et subsides	**102.382,88 €**	**1. Cotisations et subsides**	**25G.11G,7G €**
Remboursement cotisations (doublons)	2.374,88 €	Cotisations 2024	219.119,79 €
Quote-part AIACE international	100.008,00 €	Subsides	40.000,00 €
2. Actions sociales	**€ 80.522,73**	**2. Actions sociales**	**1.712,G2 €**
Helpdesk social (rémunérations et charges)	73.757,84 €	Helpdesk social	1.712,92 €
Site internet, communication, bureautique	2.303,81 €		
Frais de déplacement pour le social	2.152,99 €		
Assurances pour les bénévoles	2.308,09 €		
3. Administration et fonctionnement	**7.742,32 €**	**3. Administration et fonctionnement**	**0,00 €**
Frais de représentation (catering, fleurs, etc.	5.064,74 €		
Frais de déplacement (membres du CA)	2.677,58 €		
4. Activités	**86.517,81 €**	**4. Activités**	**53.462,00 €**
Frais de réception (AG, repas bénévoles)	7.639,46 €		
Chapelle musicale (mécénat, concerts…)	25.427,07 €	Chapelle musicale	14.250,00 €
Déjeuner festif de Noël	25.861,64 €	Déjeuner festif	14.175,00 €
Théâtres	4.203,00 €	Théâtres	6.600,00 €
Balades	30,00 €	Balades	1.680,00 €
Excursions (Bastogne, Ostende)	16.639,24 €	Excursions	16.757,00 €
Conférences	6.717,40 €		
5. Dons et legs	**20.000,00 €**	**5. Dons et legs**	**0,00 €**
Dons	20.000,00 €		
6. Autres dépenses	**1.843,25 €**	**6. Autres recettes**	**4.505,28 €**
Taxes (impôts, patrimoine, etc.)	766,73 €	Récupération de frais bancaires	100,00 €
Frais bancaires	64,52 €	Intérêts	3.393,28 €
Remboursement d'une erreur bancaire	1.012,00 €	Erreur bancaire d'un membre	1.012,00 €
Total des dépenses	**2GG.008,GG €**	**Total des recettes**	**318.7GG,GG €**
Résultat de l'exercice 2024			**1G.7G1,00 €**

Projet de budget 2025

Contexte général

Le projet de budget 2025 s'élève à un montant de € 295,000.00, soit une augmentation de 13% par rapport au budget 2024. La raison principale de cette augmentation est l'embauche sur le dernier trimestre 2025 d'un nouvel employé pour renforcer le helpdesk social. En effet, entre les membres du Conseil d'Administration, les bénévoles sociaux et des matinées de l'informatique, la charge actuelle de travail s'élève à 11 ETP (Equivalents Temps Plein). Par ailleurs la gestion informatique des 5800 membres attendus en 2025, la comptabilité journalière et la gestion du site internet sont assurées par des bénévoles du Conseil d'Administration qui pourraient être secondés par ce nouveau recrutement.

L'équilibre du budget est obtenu par une demande de subside additionnelle de € 20,000.00 par rapport à 2024 (pour une montant total de € 60,000.00), une augmentation du volume de cotisations de € 12,500.00 (pour un nombre de membres en hausse d'environ 200) et des réductions sur certains postes tels que le site internet ou les dons (proposition de les ramener au niveau habituel de l'ordre de € 10,000.00).

En revanche un subside de € 60,000.00 ne permettra pas d'équilibrer les budgets des années successives avec deux employés à temps partiel/plein. Il faudra envisager d'autres options telles qu'augmenter légèrement les cotisations et les participations aux activités sociales afin de réduire la part financée par l'Association, voire utiliser les réserves bancaires.

AIACE BELGIQUE - projet de budget 2025

Dépenses	Projet 2025	Recettes	Projet 2025
1. Cotisations et subsides	**104000**	**1. Cotisations et subsides**	**292500**
Quote-part pour AIACE International	104000	Cotisations***	232500
		Subsides	60000
2. Actions sociales	**136000**	**2. Actions sociales**	
Helpdesk social (rémunérations et charges)	110000		
Honoraires avocat	10000		
Site internet, communication, bureautique	10000		
Frais de déplacement pour le social	2500		
Assurances pour les bénévoles	2500		
Formation	1000		
3. Administration et fonctionnement	**9000**	**3. Administration et fonctionnement**	
Frais de représentation	6000		
Frais de transport	3000		
4. Activités	**35000**	**4. Activités**	
Frais de réception	8000		
Chapell	6000		
Conférences	7000		
Activités en partie financées par l'Associati	14000		
5. Dons et legs	**10000**	**5. Dons et legs**	
Dons caritatifs	10000		
6. Autres dépenses	**1000**	**6. Autres recettes**	**2500**
Taxes (impôts, patrimoine, etc.)	900		
Frais bancaires	100	Intérêts bancaires	2500
Total dépenses	**295000**		**295000**

*	Augmentation de l'inflation et Nouvel employé à partir de septembre 2025
**	Concerts, déjeuner festif, théâtre, excursions
***	Membres: environ 5800, +200 par rapport à 2024

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPEENNE

Section Belgique

No entreprise : 450 733 759

Bruxelles, le 21 janvier 2024

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES
EXERCICE 2024

Dans le cadre du mandat qui m'a été confié, j'ai examiné la comptabilité ainsi que les écritures et documents justificatifs relatifs à l'exercice 2024.

Le rapport du trésorier montre que le bilan pour l'exercice 2024 est en équilibre.

L'ensemble des documents fournis reflète la situation de la trésorerie au 31 décembre 2024.

René CAP

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES ANCIENS DE L'UNION EUROPEENNE
AIACE —Section Belgique VM18 003/058 1049 Bruxelles (Belgique) – ☎ (32) 02/ 295 38 42
Banque compte - BIC : GEBABEBB - IBAN : BE68 2100 3777 0034 - N° d'entreprise : 450733759
E-mail : aiace-be@ec.europa.eu - http://www.aiace-be.eu